

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- **Que** conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a adopté, lors de sa séance tenue le 8 décembre 2025, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026;
- **Que** les séances du Conseil municipal débuteront à **19h00** et se tiendront au Centre Communautaire situé au 33, rue de l'Église à Saint-Ferréol-les-Neiges;
- **Que** les jours de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

12 janvier	6 juillet
2 février	3 août
2 mars	8 septembre
7 avril	5 octobre
4 mai	2 novembre
1er juin	7 décembre

- **Que** le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 9 décembre 2025.

Avis numéro : 2025-99



Marie-Noël Duclos
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Noël Duclos, greffière de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin);
2. Centre communautaire (33, rue de l'Église);
3. Garage municipal (4070, avenue Royale);
4. Site web de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 9 décembre 2025.

Marie-Noël Duclos

Marie-Noël Duclos
Greffière